Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ÎLOT				
surface d'emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m2]	max.		min.	max.	surface constructible brute [m2]
type de toiture		min.	min.	max.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]			nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- fp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x%
- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y%
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x%
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- AJU aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- construction existante
- construction existante à démolir
- niveau dalle (à titre indicatif)
- canalisation pour eaux vannes existante
- canalisation pour eaux pluviales existante
- 0.00 cotes indicatives à adapter en fonction de la profondeur réelle de la parcelle, une fois le morcellement effectué
- tt toiture-terrasse
- tvég toiture végétalisée

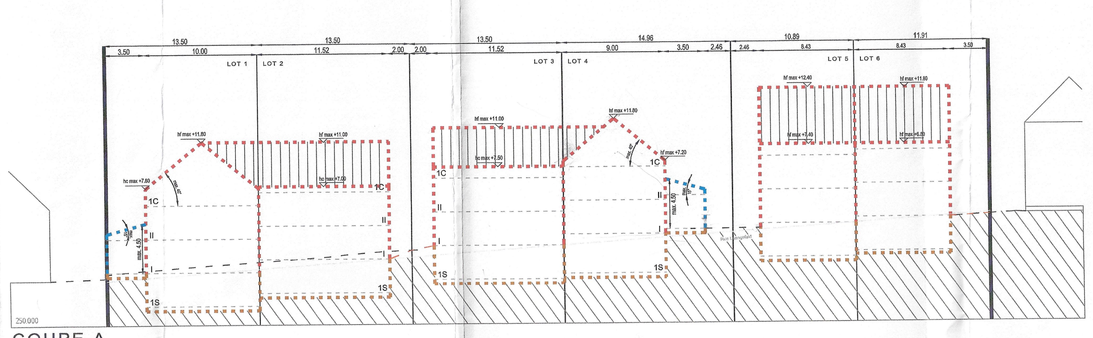

COUPE A

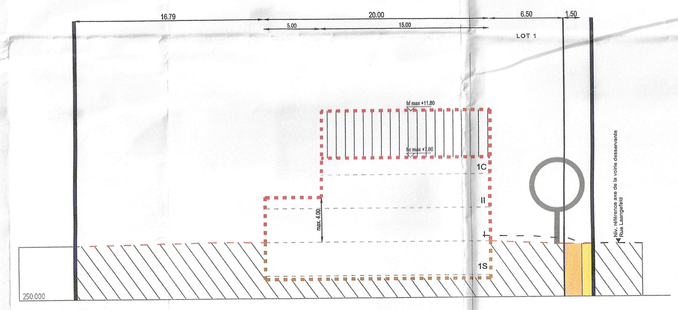

COUPE B

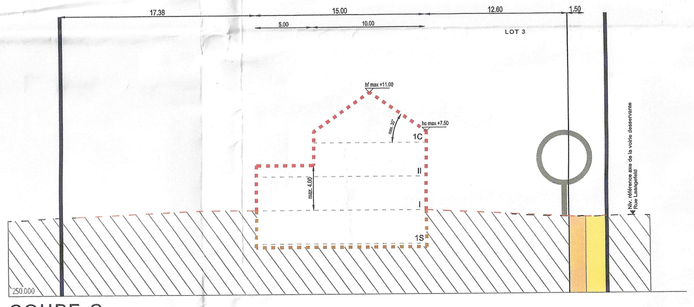

COUPE C

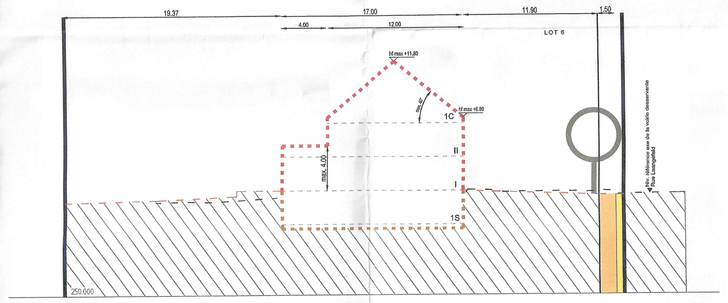

COUPE D

Contenance de la zone du PAG :
Terrain situé en zone HAB.1 (COS≤0,55 - CUS≤0,7 - CSS≤0,6 - DL≤19) : 37,78 ares

LOT 1		5.80 ares	
–	207	–	524
300	1-mj	–	1-u
(a) t2 (max.40°) (b) tp/t (c) t1 (max.15°) / tp	hc-7.80 hf-11.80	–	(a) t5+b+1C (b) t5+i (c) i

LOT 2		5.86 ares	
–	180	–	388
364	1-mj	–	1-u
(a) t2 (max.35°) (b) tp	hc-7.00 hf-11.00	–	(a) t5+b+1C (b) t5+i

LOT 3		5.97 ares	
–	180	–	388
310	1-mj	–	1-u
(a) t2 (max.35°) (b) tp	hc-7.50 hf-11.00	–	(a) t5+b+1C (b) t5+i

LOT 4		6.83 ares	
–	192	–	480
415	1-mj	–	1-u
(a) t2 (max.40°) (b) tp/t (c) t1 (max.15°) / tp	hc-7.50 hf-11.80	–	(a) t5+b+1C (b) t5+i (c) i

LOT 5		5.02 ares	
–	146,88	–	330
378	1-mj	–	1-u
(a) t2 (max.40°) (b) tp	hc-7.40 hf-12.40	–	(a) t5+b+1C (b) t5+i

LOT 6		5.62 ares	
–	146,88	–	330
338	1-mj	1-u	2-b
(a) t2 (max.40°) (b) tp	hc-6.80 hf-11.80	–	(a) t5+b+1C (b) t5+i

(a) volume principal
(b) volume secondaire
(c) dépendance

Référence: 19285 PAC
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 30/06/2022
Le Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

Vu et approuvé.
Rosport, 14 juillet 2022.
Le conseil communal,

Indice	Dessinateur	Date	Contrôleur	Modification
a	MWE	13.06.2022	MUR	Modifications selon l'Avis

N° CAD: 211103-13-000 001a.dwg

maître d'ouvrage:
Famille STEMPER-WEYLAND

Projet:
P.A.P. « Rue Langefeld » à Osweiler

Objet:
Plan d'Aménagement Particulier

Dessinateur + date + signature:
MWE
14.01.2022

Contrôleur + date + signature:
MUR
14.01.2022

Responsable + date + signature:
MUR
14.01.2022

Echelle:
1 : 250

Plan:
211103-13-000 001a
Projet

best INGENIEURS-CONSEILS
Bureau d'Etudes et de Services Techniques
best ingénieurs-conseils
2, rue des Sapins
L-2513 Senningerberg
+352 34 90 90
best@best.lu
www.best.lu

Toutes les mesures sont à vérifier sur place par l'entrepreneur